

PRÉFET DE L'HÉRAULT

Préfecture

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

INSTALLATIONS CLASSEES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

**CERTIFICAT DE DEPOT
D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER**

Le Préfet de l'Hérault

Certifie que M. Luc PAPILLON, agissant en qualité de Directeur Général Immobilier Entreprises de la société PITCH PROMOTION SNC, dont le siège social est 6 rue de Penthièvre – 75008 PARIS

a déposé le 30 juin 2017, auprès de mes services, conformément au code de l'Environnement, et notamment au titre 1^{er} du livre V, relatif à la prévention des pollutions, des risques et des nuisances, un dossier en 2 exemplaires concernant :

- **une demande d'autorisation d'exploiter entrepôt logistique situé ZAC de La Méridienne – 34500 BEZIERS**

Ce dossier sera instruit selon les dispositions du Code de l'Environnement dans leur rédaction antérieure, conformément à l'article 15 de l'ordonnance 2017-80 du 26 janvier 2017 relative à l'autorisation environnementale dont le pétitionnaire a souhaité bénéficier.

NB : S'il existe dans l'établissement un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, ce dernier devra être consulté pour avis sur le dossier établi par le chef d'établissement dans le délai d'un mois suivant la clôture de l'enquête publique prévue par l'article L.512-24 du code de l'environnement. L'avis de ce comité devra être transmis au Préfet dans les meilleurs délais.

La présente attestation ne préjuge pas de la suite susceptible d'être réservée à cette demande à l'issue de son instruction.

Fait à Montpellier, le 30 juin 2017.

**Pour le Préfet et par délégation
Pour le Chef de Bureau**



Driss DAGHMOUS